

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres

EN EXERCICE : 14

Présents : 10

Absents : 4

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 7 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

Était excusé : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Délibération N°48-2025 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les deux buts de football du stade de la commune qui ne sont plus aux normes.

La paire de buts à 11 à sceller : 1500.00€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football (FFF)

Plan de financement :

Somme à financer	1500.00€ HT
Demande de FAFA	750.00€ HT
Reste à financer	750.00€ HT

AR Prefecture

086-218600096-20251112-DL_48_2025-DE
Reçu le 13/11/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ABROGE** la délibération N°43-2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'opération susvisée.

Fait à Archigny,

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky ROY**

**La secrétaire de séance,
Cécile ROY**



AR Prefecture

086-218600096-20251112-DL_48_2025-DE
Reçu le 13/11/2025